

Projet INTERREG ALPEAU

COPIL franco-suisse n°4
Vendredi 7 mai 2010
Site de l'Arve



VOLET 2

Animation formation

Charte de bonnes pratiques de l'exploitation forestière en Haute Savoie

Participation au groupe de travail de l'interprofession bois de Haute-Savoie : administrations, scieurs-exploitants, syndicat des propriétaires forestiers, entreprises de travaux forestiers...

- **L'acheteur s'engage** :
 - à connaître et respecter la réglementation.
 - Déclarer systématiquement tout chantier d'exploitation en mairie 10 jours avant le début des travaux

 - **La commune s'engage** notamment :
 - à donner à l'acheteur ou au propriétaire les informations relatives aux périmètres de captage
- Un état des lieux **contradictoire** de la desserte est prévu



VOLET 3

**Référentiel technique et
budgétaire**



Etat des lieux des captages (de la gestion passée, des perturbations...) et typologie

1/ Inventaire complet par agents ONF

- ⇒ occupation sol
- ⇒ Etat des lieux de la gestion...

Informations disponibles pour un peu plus de 200 ouvrages

2/ Etudes complémentaires

- ⇒ Contexte hydrogéologique
- ⇒ Carte de vulnérabilité des captages
- ⇒ Interprétation des résultats d'analyse d'eau



TYPOLOGIE:

10 à 20 captages retenus

Préconisations gestion

Inventaire de terrain : périmètre immédiat

CLOTURE

Clôture présente sur moins d'un captage sur deux (47 %)

En mauvais état dans presque la moitié des captages (48%)

Dans 58 % des cas elle est menacée par des chutes d'arbres

Type	amovible	autre	Barbelé	Grillage	Simple fil
%	12	17	16	24	31



Inventaire de terrain : périmètre immédiat

Divers

Un panneau de signalisation n'est présent que dans 8% des cas

Les drains ne sont jamais repérés sur le terrain

La voirie forestière est présente dans 14% des cas



Inventaire de terrain : périmètre immédiat

Végétation

Dans 70% des cas la présence d'arbre a été constatée, plutôt sous la forme de peuplements (1 captage sur 2)

Absence	Arbres isolés	En peuplement
30 %	21%	48%



Inventaire de terrain : périmètre rapproché

Peuplements

⇒ Majoritairement irréguliers (60%)

⇒ Un pourcentage de feuillus correct

Pour 1 captage sur deux le pourcentage de feuillu est supérieur à 30%

Pour 1 captage sur 4 le pourcentage de feuillu est inférieur à 10%



Haute –Savoie ¾ de la forêt est majoritairement résineuse

Inventaire de terrain : périmètre rapproché

GESTION FORESTIERE

⇒ Intensité exploitation :

- 47% des captages pas ou très peu d'exploitation
- 43% exploitation raisonnée
- 9 % exploitation forestière intensive

Haute-Savoie : 70% de la forêt est privée.

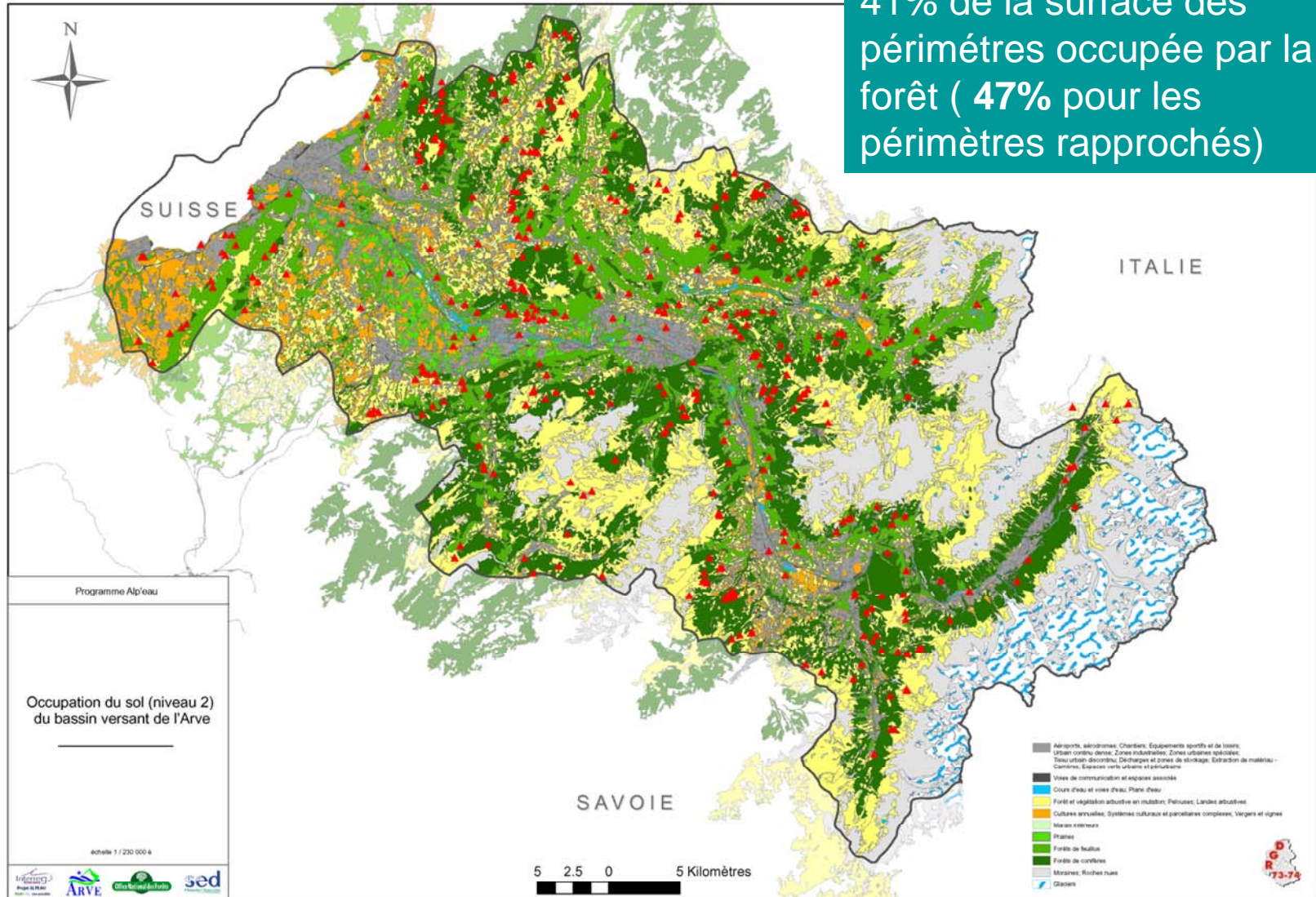
⇒ La voirie forestière est présente dans 2 captages sur 3 (67%)



Occupation du sol

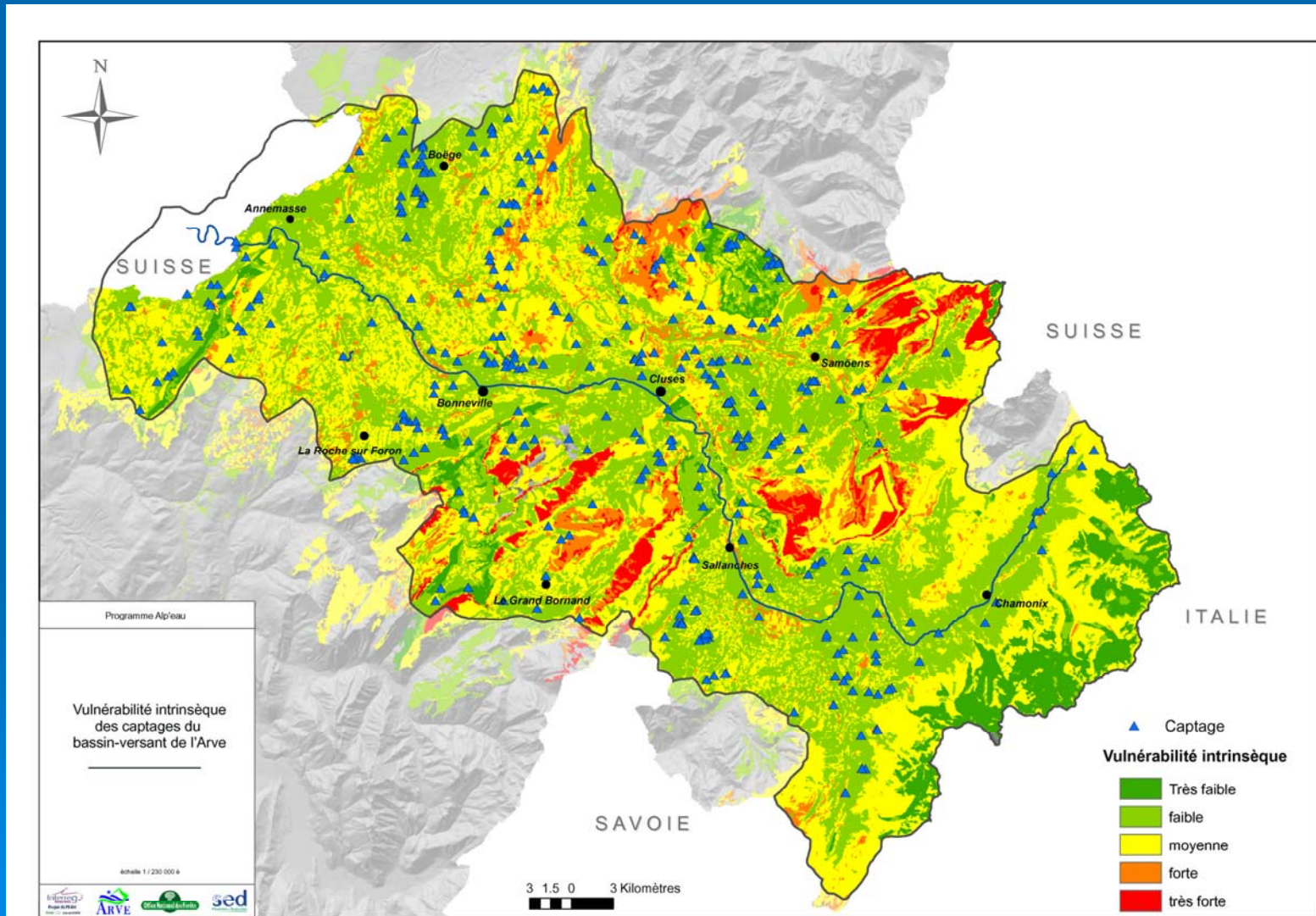
La forêt très concernée

41% de la surface des périmètres occupée par la forêt (47% pour les périmètres rapprochés)

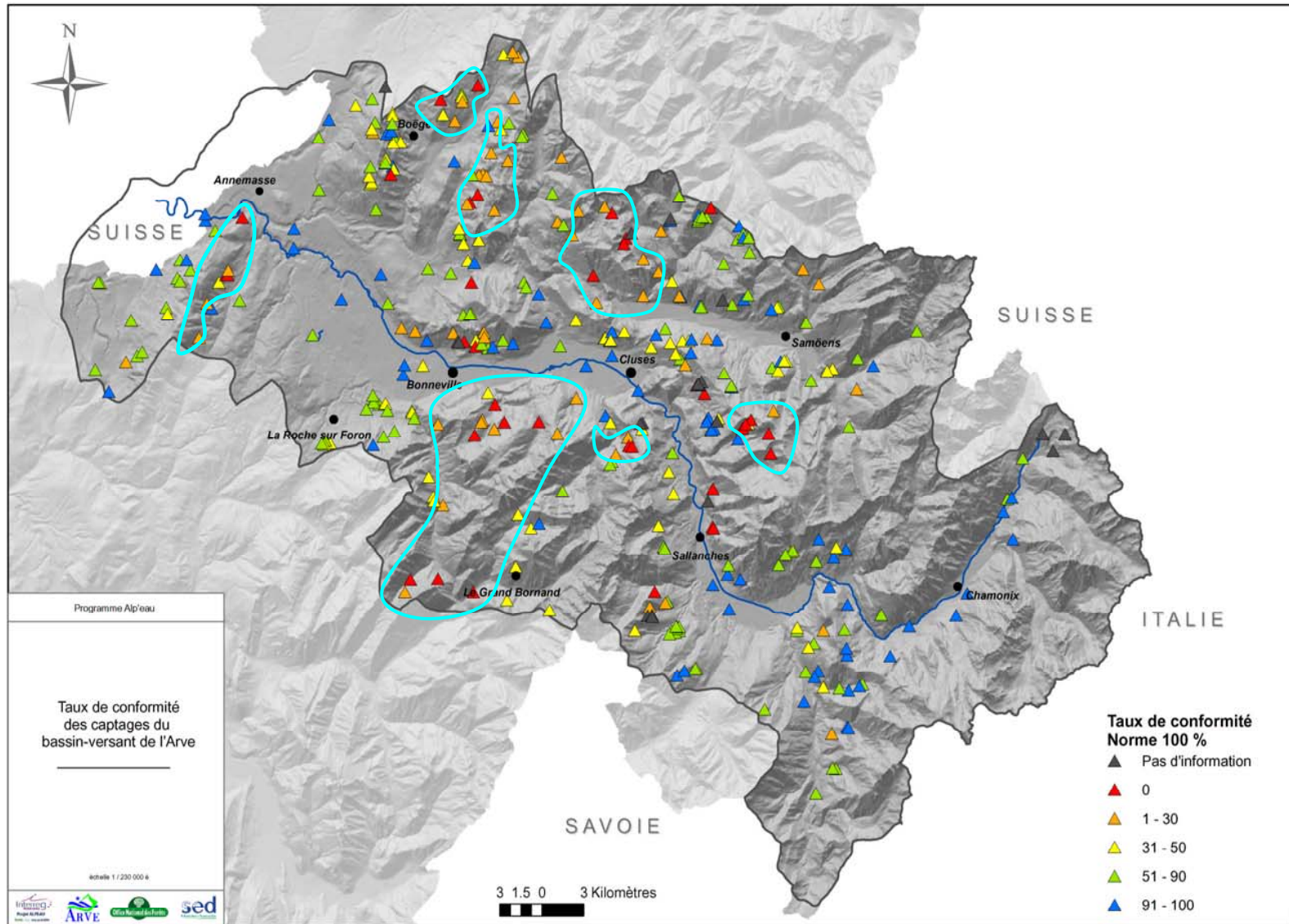


Vulnérabilité intrinsèque

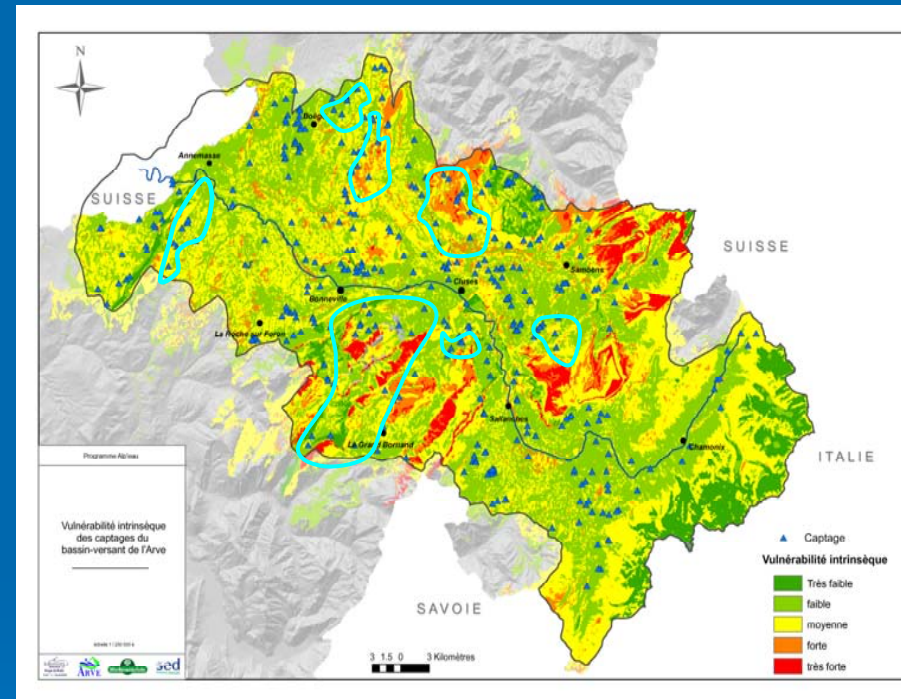
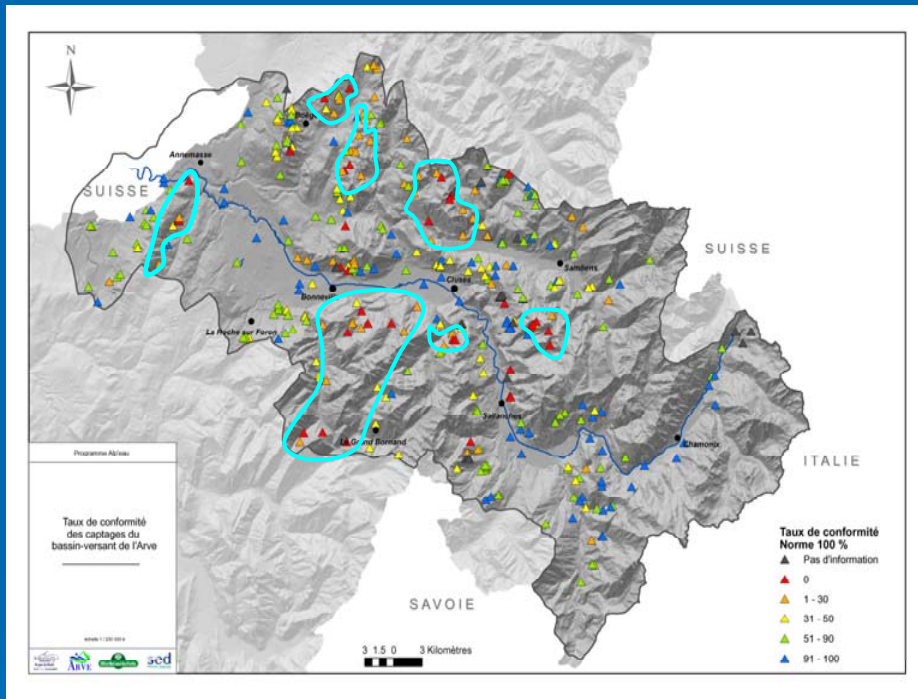
Vulnérabilité intrinsèque = 70% (50% pente * 50% géol) + 30 % Occupation du sol



Prise en compte des informations relatives à la qualité de l'eau brute

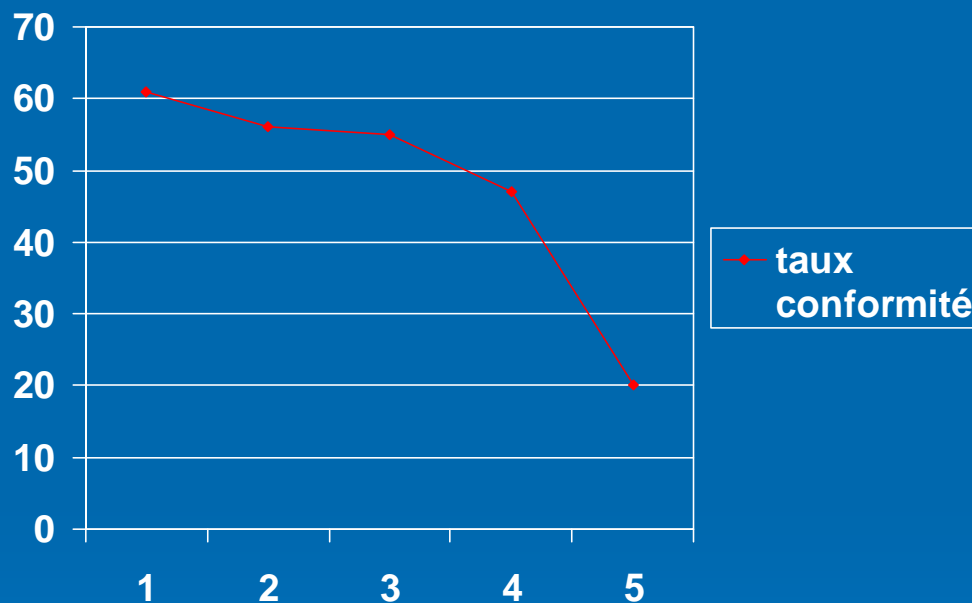


Prise en compte des informations relatives à la qualité de l'eau brute

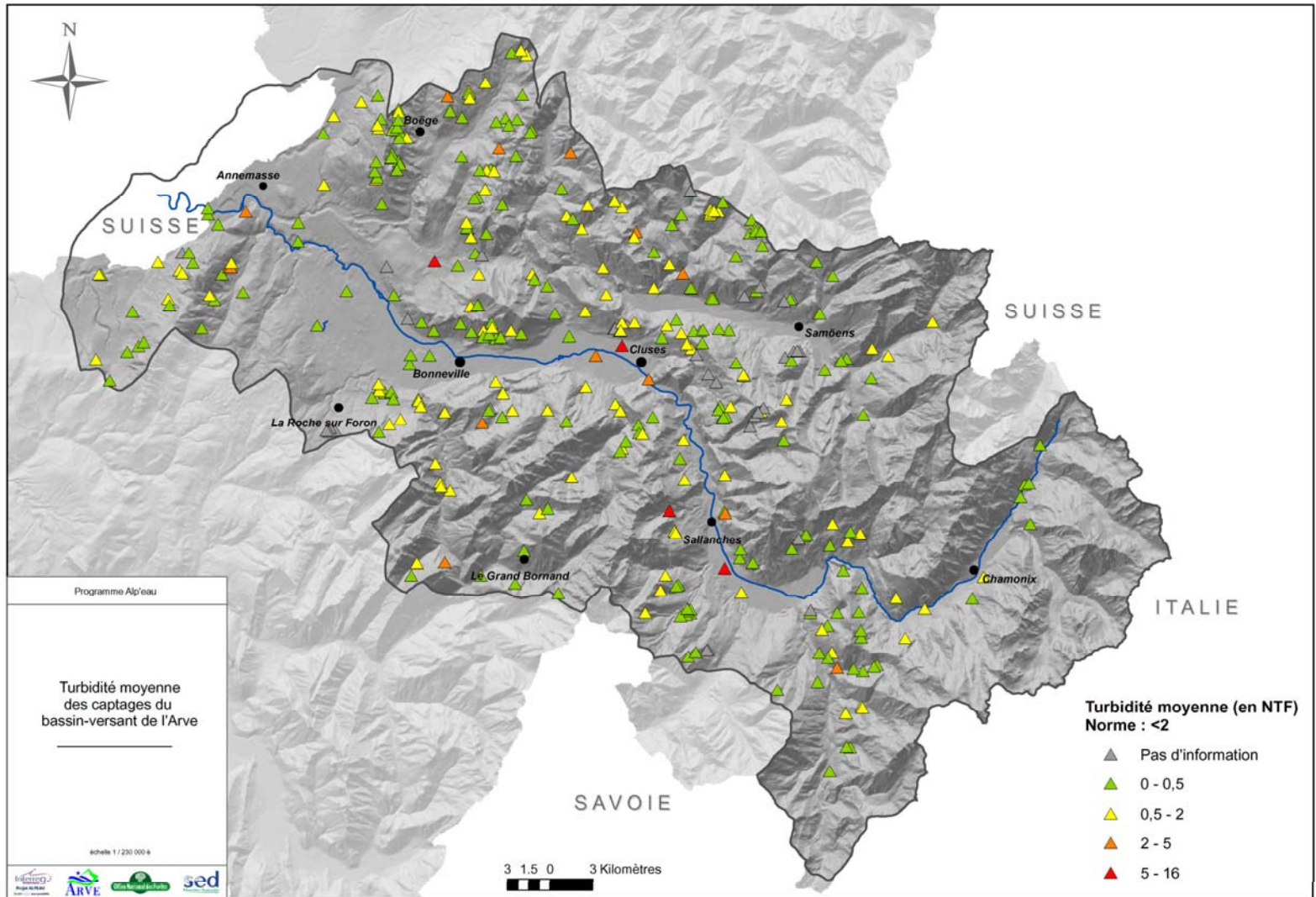


Prise en compte des informations relatives à la qualité de l'eau brute

Vulnérabilité intrinsèque	Taux conformité
1	61
2	56
3	55
4	47
5	20

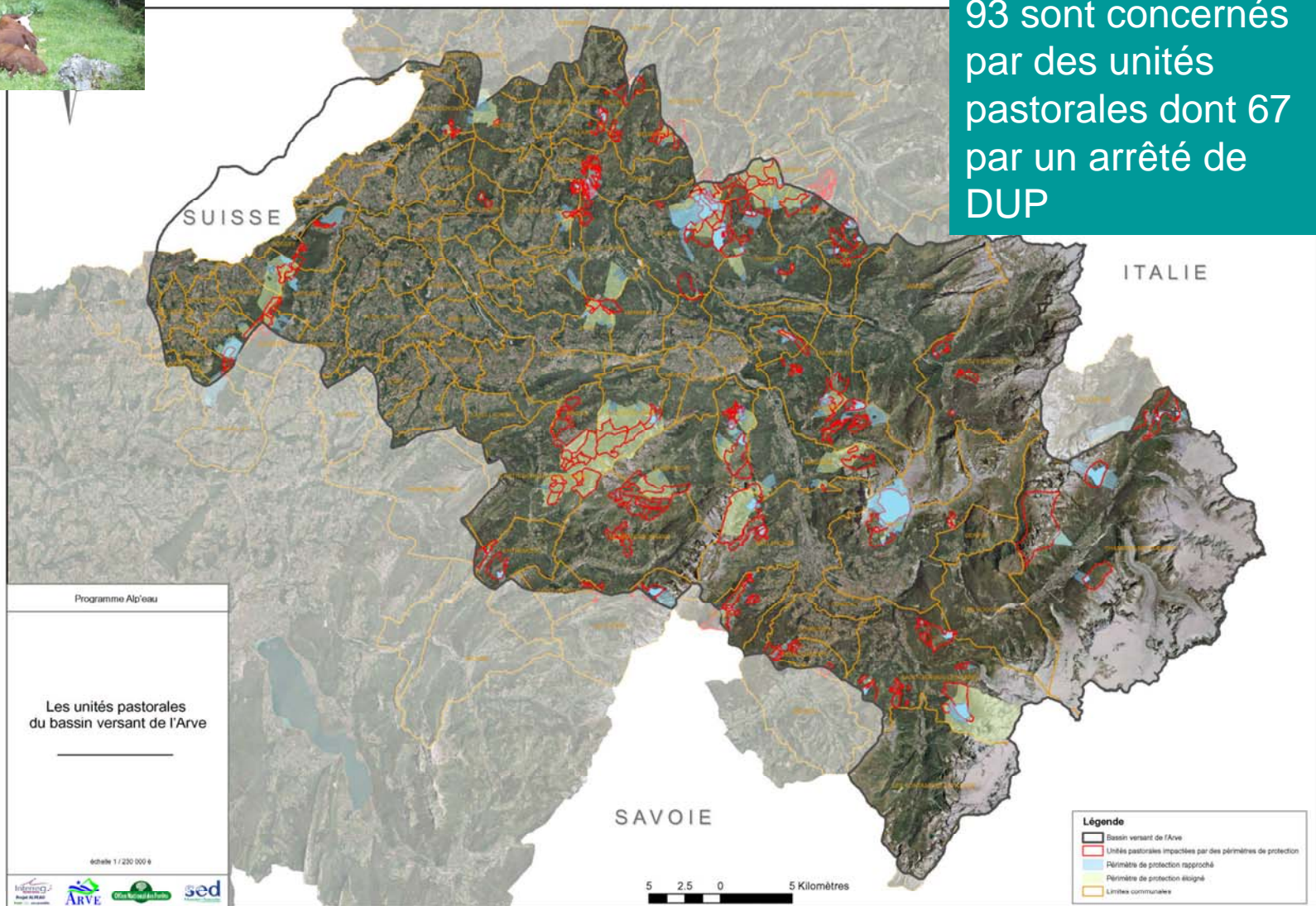


Qualité de l'eau : turbidité



Activité pastorale

Sur 389 captages
93 sont concernés
par des unités
pastorales dont 67
par un arrêté de
DUP



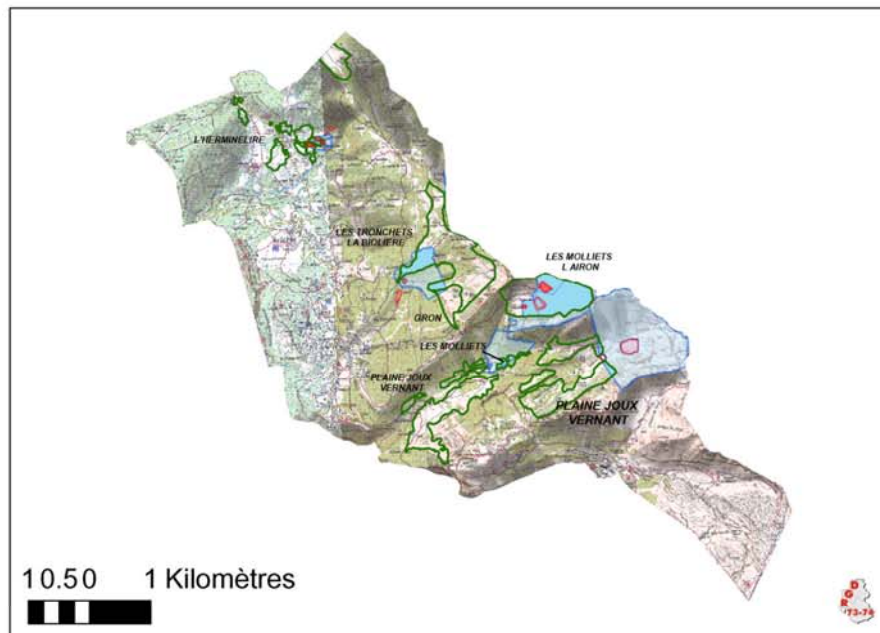
Activité pastorale

PROGRAMME ALPEAU Unités pastorales du bassin-versant de l'Arve



Commune d'Araches les Carroz

NOM U.P.	Numéro U.P.	Superficie de l'U.P. (Ha)	Nombre d'animaux	Type d'animaux	UGB	atelier de fabrication	Chalet	NOM du point d'eau	surface de l'UP en Pl (m²)	surface de l'UP en PR (m²)	emprise des PR sur l'UP	Numéro DUP	Préconisations DUP sur les Périmètres Immédiats	Préconisations DUP sur les périmètres rapprochés
L'HERMINELURE	7401413	20.32	35	Génisses et jeunes bovins	21	non	oui	HAUTEVILLE	2038			10-93		
								COMBE SUD	301			10-93		
								LE FOUR	144	12986	4.43%	10-93		
LES TRONCHETS LA BIOLIERE	7401405	110.67	60	Génisses et jeunes bovins	36		oui	LE TORRENT DE GRON		163533	14.76%	10-93	Le pâturage sera autorisé du 15 Mai au 15 Juin et du 15 au 30 septembre. Les points d'abreuvoir du bétail seront situés sur le bassin versant du ruisseau des Granges. L'assainissement des chalets déjà construits devra être vérifié par le service de la DDASS et mis en conformité.	
								LES BERGINS 2		244	0.02%	24-94		
GRON	7401418	16.96	20	Génisses et jeunes bovins	12	non	non	LE TORRENT DE GRON		7690	4.53%	10-93	Interdit : Le passage des troupeaux sur la piste de ski et ses alentours, ainsi que le passage à moins de 200 m des périmètres immédiats	Le pâturage sera autorisé du 15 Mai au 15 Juin et du 15 au 30 septembre. Les points d'abreuvoir du bétail seront situés sur le bassin versant du ruisseau des Granges. L'assainissement des chalets déjà construits devra être vérifié par le service de la DDASS et mis en conformité.
PLAINE JOUX VERNANT	7401404	153.41	70 300 80	Génisses et jeunes bovins Ovins Caprins	99	oui	oui	VERNANT	87 31402			10-93		
LES MOLLiets	7401420	4.84	10 6	Vaches laitières Vaches nourrices	14	non	non	LES MOLLiets		22868	47.23%	10-93		Le passage à l'aval du parking est interdit
								LAC DE L'AIron	11068	35025	44.75%	10-93	Le passage des animaux est interdit ainsi que l'épandage du fumier	
LES MOLLiets L'AIron	7401401	80.23	10 5	Vaches laitières Vaches nourrices	17	non	oui	L'AIron	20008	89128	11.11%	10-93		Le pâturage des troupeaux dans le marais, la branche sud-est du ruisseau de L'airon, la Ravine de Corbalanche Sud sera interdit, ainsi que le passage des animaux dans un rayon de 50 mètres en amont des périmètres de protection immédiats.
								CORBALANCHE NORD	3199	80394	10.02%	10-93	mise en place d'une fosse à liaser : pose de clôture électrique amovible pour contenir le bétail	



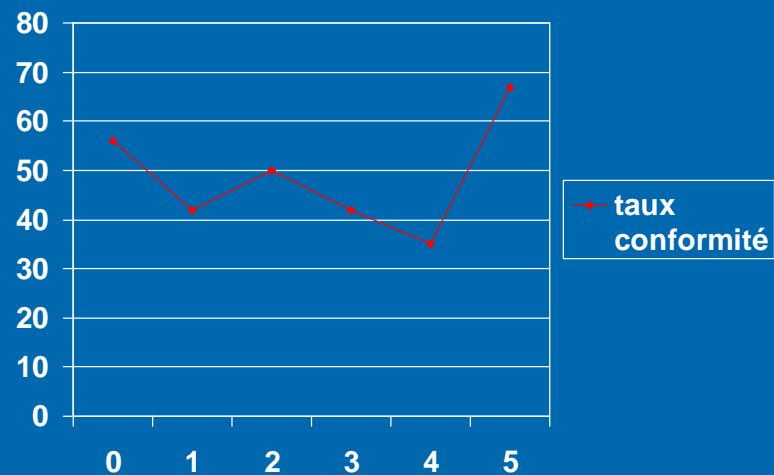
- Unité Pastorale
- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Emprise du PPI sur l'U.P.
- Emprise du PPR sur l'U.P.

- Pas de relation évidente, à ce stade, entre vulnérabilité activité pastorale et forestière et qualité de l'eau.



Mise en place de sites d'observations

Réflexion sur l'appareillage de certains sites



Ex activité pastorale

Mise en place de sites d'observation: en forêt et en zone pastorale

Ex pour la forêt :12 sites

TYPE	SITE D'OBSERVATION PROPOSE
TYPE 1 : vulnérabilité intrinsèque forte (4 ou 5) et taux de conformité > 90%	3 sites
TYPE 2 : vulnérabilité intrinsèque forte (4 ou 5) et taux de conformité < 30%	3 sites
TYPE 3 : vulnérabilité intrinsèque faible (1 ou 2) et taux de conformité > 90%	3 sites
TYPE 4 : vulnérabilité intrinsèque faible (1 ou 2) et taux de conformité < 30%	3 sites

VOLET 4

Communication

4. communication

- Consultation lancée pour la réalisation d'animations scolaires et des supports techniques (maquette..)
- Refonte du site internet du SM3
- Divers articles (journaux des communes du SM3A)

